



Le Maire de la Ville d'Olivet

à

Monsieur Michel GAILLARD
Président
Commission particulière du débat public
LGV – POCL
68, rue du faubourg St Honoré
75008 PARIS

Olivet, le 30 janvier 2012

Monsieur le Président,

En ma qualité d'élu et de simple citoyen, je me félicite de la décision du gouvernement de créer la Ligne à Grande Vitesse « Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon ». Cette ligne LGV reliera rapidement Olivet et Orléans à des points stratégiques et permettra l'interconnexion à l'ensemble des réseaux européens. C'est également l'ensemble du département qui profitera de ce nouveau dynamisme.

Cette ligne se doit de favoriser de nouvelles opportunités économiques, touristiques et résidentielles, basées sur la présence d'un milieu naturel réputé et emblématique.

La LGV POCL serait un outil de développement économique et industriel local et de stratégie territoriale en offrant aux collectivités concernées, dont Olivet, la possibilité de valoriser leurs disponibilités foncières pour l'implantation d'entreprises ainsi que des facilités d'accès pour les Orléanais et les Olivetains aux équipements de recherche, de développement, d'enseignement mais aussi de loisirs et culturels que peuvent offrir la région parisienne.

Les entreprises profiteront de cette ligne avec le rapprochement des centres de production aux sièges sociaux, fournisseurs et clients potentiels. Cela permettra de pérenniser et de développer de nombreux emplois sur l'agglomération orléanaise.

Cela sera également un moyen de faciliter le développement de nouvelles activités, notamment tertiaires, et de nouvelles populations de jeunes et cadres supérieurs pourront alors rester dans la région où ils trouveront un bassin d'emploi étoffé.

Je souhaite que les scénarios Ouest ou Ouest-Sud soient retenus. Les autres tracés ont un intérêt limité compte tenu des liaisons indirectes supplémentaires qui ne seront pas aussi satisfaisantes pour les usagers. En outre, il est important de prévoir un tracé complémentaire aux infrastructures existantes. La priorité sera de rechercher un tracé jumelé à l'autoroute A71, qui traverserait ainsi des territoires déjà altérés et moins propices à la biodiversité, et qui limiterait les répercussions sur l'environnement, les exploitations agricoles et les propriétés forestières.

Il est également important de préserver le cadre de vie de nos concitoyens en réduisant l'impact de cette ligne sur le tissu urbain existant et en prenant toutes les mesures pour le protéger. Ainsi, aucun nouvel ouvrage ne doit être construit pour le franchissement de la Loire et du Loiret, et l'utilisation du réseau ferré existant pour la traversée de l'agglomération orléanaise (gare de Fleury-les-Aubrais, pont de Vierzon) doit être privilégiée. Ceci permettrait à la fois de diminuer significativement le coût du projet et les conséquences environnementales liées à la réalisation de nouvelles infrastructures.

Si la LGV présente un intérêt indéniable sur de nombreux plans, il est nécessaire de tirer le meilleur parti du réseau existant et d'entretenir à côté de cette ligne un maillage ferroviaire de qualité. Le présent débat ne peut être séparé de la question du cadencement. Celui-ci a entraîné un changement important des horaires des trains et des arrêts sur la ligne Paris-Orléans empruntée par de très nombreuses personnes. Quel intérêt avons-nous, nous élus locaux, à nous investir dans ce projet de ligne à grande vitesse et à soutenir tel ou tel scénario si nos administrés voient de moins en moins de trains desservir les gares qui sont proches de leur domicile. Cette situation serait préjudiciable aux usagers et à l'environnement puisque, faute de trains adaptés à leurs contraintes de travail notamment, les citoyens seraient tentés ou obligés de prendre leur voiture plutôt que les transports en commun qui ne répondraient plus à leurs besoins quotidiens.

En conclusion, je souhaite témoigner de mon total soutien à ce projet structurant qu'est la ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, et me prononcer en faveur des scénarios ouest et ouest sud, qui, avec l'utilisation des infrastructures ferroviaires actuelles, sont les seuls à concilier aménagement du territoire et préservation du cadre naturel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Hugues SAURY



Vice-président du Conseil général
Maire d'Olivet